

Lettre d'information de la DDCS 44 Covid 19

N°1 19 mars 2020

Les équipes de la DDCS se mobilisent à vos côtés



Hébergement/évolution des places

- 570 places d'hébergement d'urgence
Maintien des personnes sur ces places jusqu'à nouvel ordre. 258 places d'urgence hivernales
Prolongation jusqu'au 31/05/2020
- 327 places d'hôtel dont 50 places ouvertes depuis lundi
Recherche en cours d'une centaine de places (hôtel et camping) pour répondre aux besoins non couverts, y compris personnes isolées
- Consignes du ministère de l'intérieur à l'OFII de poursuivre les orientations locales dans le DNA. **Les structures doivent s'organiser pour assurer l'accueil de personnes sur les places libres.**
- Réorganisation de la halte de nuit et du 24 bis pour répondre aux mesures barrières entraînant des transferts vers les autres dispositifs, dont Mellinet



Distribution alimentaire

- Reprise de l'activité de la Banque Alimentaire avec le soutien de la ville de Nantes
- Mutualisation des bénévoles en lien avec le SIAO et la ville de Nantes
- Distribution pour les sans-abri sur les lieux suivants: Agnès Varda, Maison d'accueil de jour, 24 bis
- Recentrage en cours des activités du secours populaire, du Diaconat, des restos du cœur, ADELIS Beaulieu
- Concernant Saint Nazaire, toutes les informations relatives à l'hébergement et à la distribution alimentaire sont disponibles sur le lien suivant :

<https://www.saintnazaire.fr/actus/coronavirus-fermetures-et-annulations-a-saint-nazaire-17494>



Équipes mobiles/centre d'hébergement spécialisé

- Renforcement en cours de l'équipe mobile PASS « hors les Murs » en lien avec l'ARS
- Coordination des maraudes par le Samu social
- Pour les structures qui ne sont pas en capacités de gérer les malades en leur sein (pas de possibilité d'isolement, sur-occupation..) et pour les personnes à la rue, **un centre d'hébergement spécialisé** pour malade non grave est en cours de mise en place avec l'ARS. Il sera localisé à Saint Aignan de Grand Lieu. L'accès à ces centres se fera sur avis médical. La protection civile assurera la gestion du centre.

Points de Vigilance



- Toutes les communications à la DDCS doivent être faites sur la boîte mail crises : ddcs-crisis@loire-atlantique.gouv.fr . **Il est nécessaire de nous alerter en cas de difficultés ou en cas de suspicion de cas.**
- **Les Plans de continuité doivent être activés et renvoyés à la DDCS. Vous pouvez envisager de mutualiser vos locaux ou vos personnels pour assurer la continuité de vos missions essentielles.**
- **Les personnes hébergées, sur le Bop 177 et le BOP 303, malades non graves et ne relevant pas d'hospitalisation, doivent pouvoir au maximum être prises en charge dans les structures d'hébergement elles même si la configuration de la structure le permet.**
- **Les orientations vers les hébergements financés par les BOP 177 et 303 au niveau local ou régional doivent se poursuivre. Le maintien des capacités et l'hébergement des personnes sans solutions contribueront à limiter la crise sanitaire.**

Informations générales :

- Prolongation de la trêve hivernale pour les expulsions locatives jusqu'au 31 mai 2020
- Recommandations à destination des MJPM envoyées aux services par mail aujourd'hui

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade